Pétitions présentées à la chambre le 17 mai.

De Edouard Morin, ecr., et autres, cultivateurs et autres, de la paroisse de St. Casimir, demandant une nide pour construire un pont sur la rivière Ste. Anne, dans la dite pa-

De P. Benoit, eer., maire, et N. Gauthier secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Portneuf, demandant la révocation de l'acte des municipalités, et le rétablissement de l'ancien acte, établissant des autocités locales et municipales dans le Bas-Canada avec certains amendements.

De George Poapst, et autres, de la neuvième concession de Cornwall, demandant qu'un certain arpentage fait dans le dit township par John S. Bruce, écuier soit confirmé.

Du rev. James Jones, et antres, les ministres, préfets membres et congrégations de l'église d'Angleterre, dans le township de Stanbridge, dans le Bas-Canada, demandant une augmentation dans l'allocation accordée pour le soutien du Bishop's Collège, dans le diocèse de Québec.

De Alexis Desaunier, et autres, de la paroisse de St. Antoine de la rivière du Loup, comté de St. Maurice, demandant une certaine somme d'argent pour construire un pont sur la grande Rivière du Lonp.

De W. G. Cook, et autres, syndies de l'a-cadémie de Charlestown, demandant une aide pour le soutien de la dite académie.

De Etienne Mayrand, et autres, de la paroisse de la Rivière du Lonp, demandant une certaine somme d'argent pour réparer le pont construit sur la Rivière du Loup.

De Louis Clair, président temporaire, et P. E. Vésina, secrétaire-trésorier, au nom du conseil municipal des Trois-Rivières, demandans que le dit conseil soit investi du contrôle et de l'administration de la commune des Trois-Rivières, et demandant aussi le pouvoir de percevoir les arrêrages de cens et rentes et de lots et ventes dus sur icelle.

De Louis Lampron, et autres, de la ville des Trois-Rivières, demandant que le conseil municipal de la dite ville soit investi du contrôle et de l'administration de la commune des Trois-Rivières, et demandant aussi le pouvoir de percevoir les arrérages de cens et rentes et de lods et ventes dus sur icelle.

De la corporation du college de l'Assomption demandant une allocation additionnelle en fayear du dit collège.

Do conseil momcipal provisoire de Kent, demandant la révocation de l'acte 12 Vict, chap. 79, en ce qu'il a rapport aux contés de Lambton et Kent, et le retablissement des 30 et 31 clauses de l'acte 12 Vict. chap. 73.

De John Blake, et autres, du township de Walpole, demandant le renouvellement de l'acte de la dernière session, 12 Vict. chap. 101, nommant des commissaires pour definir la ligne fronnère entre les townships de Walpole et Wood-

De la compagnie du grand chemin de fer occidental, demandant la passation d'un acte pour amender la charte de la dite compagnie, en autorisant les corporations municipales à y prendre des actes ou à l'encourager en toute autre ma-

nière. Du Rév. Antoine Racine, et autres, de Stanfold et autres townships, demandant qu'il soit imposé une certaine taxe sur les terres incultes, et qu'il soit adopté certaines autres mesures tenda t à améliorer les townships de l'est.

Du président, vice-president et directours de l'association des mines de Québec et du lac Suleurs exploitations métallurgiques sur les rives du lac, les troubles qu'ils ont rencontrés et les pertes qui en sont resultées pour eux, et demandant que la chambre les protège contre les prétentions et réclamations des Sauvages, et aussi demandent un emprunt de £12.500 pour les mettre en état de somenir les dites pertes.

De Louis Edouard Paraud, ecr., de la ville des Trois-Rivières, et-devant commissaire de la cour des Banqueroutes pour le district des Trois-Rivières, demandant à être rémunéré pour les services rendus par lui en cette capacité depuis le 21 avril 1814, jusqu'an 17 août 1846.

De M. Louis Comte, de la cité de Montréal maçon, demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à recouvrer le payement d'une som me d'argent à lui due pour l'erection d'une église et autres bâtisses, pour la paroisse de St. Edouard.

De J. P. De Marigny, ecr., et autres, de la paroisse de St. Hugues, deman lant que les 4e 5e be et 7e concessions du township de Ripton soient séparées du district des Trois-Rivières et unies pour les fins judiciaires au circuit de St-Hyacinthe, et pour jes tins municipales à la paroisse de St. Hugues.

Du conseil municipal provisoire du comté de Kent, demandant certains amendements à l'acte des municipalités, 12 Vict. chap. S1.

De William Turnbull, et autres, du township de Moore, comté de Lambton, demandant que la pétition de William Vidat, et autres pour pouvoir fermer le chemin accordé par le gou vernement le long d'une partie des lots de front sur la rivière Ste. Clair, dans le dit township, ne soit pas écoutée.

De Samuel Bowman, et autres, du comté de Halton, demandant l'adoption de mesures propres à diminuer d'une manière considérable les dépenses publiques de la province.

La pétition de Rowland Wingfield, et autres, des comtés réunis d'i ssex, de Kent et de Lampton et autres, demandant qu'il soit passé une adresse à Sa Majesté pour faire adopter certaines mesures propres à débarrasser le Canada de son état de décendance, et à lui permettre de devenir un état indépendant par lui-même, étant

L'hon. M. Baldwin propose, que la dite pé-

tition ne soit pas reque.

Pour :- Messieurs Armstrong, Bagley, le procureur-genéral Ballwin, Bell, Boulton de Norfolk, Boolton de Toronto, Boutillier, Burritt, Caemeron do Cormvall, Cartier, Cauchon, Cayley, Chaboi, Christie, Davignon, le solliciteur-gene- gres de Franksort, mais encore celui de se détournes, 500 remplaçants cherchant à se

Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hall, l'inspecteur-général Hincks, Hopkins, Johin, Johnson, Lacoste, le procureur-général Lasontaire, Laurent, Lemieux, Nac Nab, Mal- l'Autriche dans un sens beaucoup plus resloch, McFarland, McLean, Merritt, Methot, treint. Mon gennis, Morrisson, Nelson, Polette, Price, Richards, Robinson, Scott, des Deux-Montagnes, une, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché, Thumpson.-57

Contre. - Messsieurs Cameron de Kent, De-Witt. Holmes, McConnell, Papineau, Prince, Sanborn.-7

Nouvelles d'Europe.

Par l'Europa.

Les dates de Liverpool sont du 11, celles de Paris et dullavre du 9 courant.

En France, la présentation et non pascomme le disait la dépêche télégraphiquel'adoption d'une nouvelle loi électorale, est le fait dominant de la semaine. Cette loi paraît avoir de grandes chances, car l'urgence a été prise en considération, malgré les efforts de l'opposition, et cela indique bien nettement les vœux de la majorité dans l'Assemblée. Le peuple lui-même suit avec intérêt le sort de cette loi, qui, aux yeux de bien des gens, est une atteinte à la Constitution; mais il semble mettre une généreuse persistance à rester calme, malgré les vexations administratives, malgré les tendances unti-républicaines qu'on ne se donne même pas la peine de dissimuler.

Au dehors, la dépêche nons avait convenablement indiqué les trois faits les plus saillans: le brusque dénouement de la question grecque; le développement de l'antagonisme entre la Prusse et l'Autriche; puis le rétablissement officiel des relations entre l'Espagne et l'Angleterre. Circonstance secondaire en elle-même, le rapprochement entre ces deux dernières puissances n'est pas sans portée à la veille d'événements qui pourraient amoner l'intervention Britannique dans comme suffisant pour affermir l'ordre public en nos parages. Les deux autres événements nous touchent de moins près. On ne peut | à croire, accorder aux réfugies pleine liberté française n'aura servi qu'à faire obtenir au gouvernement heilenique un ultimatum un nement turc avait déclare des le début qu'il peu moins rigoureux que les conditions premières. La lutte entre l'Autriche et la Prusse était inévitable; seulement on ne pouvait croire que les deux rivales en viendraient si vite à des manifestations ainsi caractérisées et qui doivent donner la mesure exacte de leurs forces respectives. C'est pour le 8 mai que la Prusse a convoqué à Berlin les princes qui font partie de l'Union restreinte, tandis que l'Antriche a appelé à Francfort, pour le 10, un congrès général des puissances germaniques. De part et d'autre on semble guères ne s'être adressé qu'aux gouvernements : mais qui sait si le peuple ne trouvera pas le moyen de faire entendre hautement sa voix dans ces conciliabales où on serait peut-être tenté de Courrier des E. U.

QUESTION ALLEMANDE. - La lutte engagée depuis deux années entre la Prusse et l'Autriche, sur le terrain de l'Union germanique, touche enfin à une crise décisive. Depuis que l'Autriche en a terminé avec les guerres d'Italie et de Hongrie, on a pu voir qu'èle apportait chaque jour plus de vigueur et de résolution dans cette querelle intérieure, et, dans commerce et des travaux publies; elle comiérieur, exposant l'ent dans lequel se trouvent | ces derniers temps, elie a contrecarré ouver- | mencera le ler novembre prochain et contitement tous les efforts de la Prusse. La récente prorogation du parlement d'Erfurt avant bre. même sait croire que le cabinet de Berlm renonçait à disputer plus longtemps la partie; mais il n'en est rien, et les deux buissances rivales vont se retrouver en présence une dernière fois. Ce qui sortira de là, est im ossible à prevoir; mais il ne paraît pas y avoir d'autre alternative qu'une guerre onverte, on la honorifiques. renonciation totale de la l'russe à ses rèves de prépondérance.

Les pouvoirs dont est revêtue la commission fédérale provisoire, siègeant à Frankfort. avaient été fimités au 1er mai, lors de sa création, dans l'espoir que l'on serait arrivé, pour cette époque, à une solution définitive : comme on le sait, il n'en a rien été. Le gonvernement autrichien a protité de cette circonstance pour presser le dénouement. Tont en consentant à maintenir la commission dans l'exercice de ses fonctions pour quelque temps encore, il a adressé, le 26 avril, une circulaire | chie, combattent contre elle, sous la république. à tons les gouvernements allemands, pour les prier d'envoyer leurs représentants à une assemblée plenière, convoquée à Frankfort mê-

me, pour le 10 mai. Cette circulaire annonce simplement qu'en se fondant sur son droit de préséance dans la confederation. l'Antriche convoque pour le 10 mêmes que veulent garder ces conservateurs mai, à Frankfort, les représentants des Etats de nouvelle espèce. Cette armée de conspiallemands. Le cabinet de Vienne espère que tous les Etats se seront représenter, non seulement ceux qui sont restés fidèles à la confédération, mais encore ceux qui sont séparés de la bonne voie. Le gouvernement prassien dit-il, aura dû finir par s'apercevoir de l'inanité de l'entreprise d'Erfurt. D'ailleurs, la France et la Russie ne toléreraient pas la vio-

lation des traités de 1815. A cette notification, la Prusse a répondu en convoquant, pour le 8 mai, à Berlin, un congrès des princes qui sont entrés dans l'Union restreinte, formée sous son patronage. Cette assemblée est-elle une protestation contre le congrès de Frankfort? Est-elle simplement destinée à fixer par avance la conduite que devront tenir à Frankfort les membres de l'Union? L'un et l'autre sont possibles, mais il chanteurs des rues, ennemis nés de la police, est évident que dans aucun des deux cas, les 3000 voleurs de notoriété, mais non condamchoses ne se présentent sous un aspectamical. On écrit de Berlin, le 4 mai :

" L'Autriche conteste à la Prusse non senlement le droit de représenter l'Union au con-

(ce dont la Prusse ne se contenterait pas). ces pleins pouvoirs collectifs, est interprété par

" La grande querelle en ce moment, c'est la répartition des voix, que la Prusse deman-Poronto, Smith, de Durham, Smith de Fronte- doit se réunir à Berlin le 8 mai, a pour but, tum de notre société. premièrement, de prendre une résolution définitive touchant le vote du parlement d'i rfurt, pois de se concerter sur la marche à suivre au congrés de Frankfort, qui s'onvrira le rien n'était fixé sur la répartition des. voix."

sujet dans les termes suivans : "La Prusse ayant réjeté toutes les propositions d'arrangement qui avaient été faites. notumment celle d'envoyer des plénipotentiaires à un congrès, il ne restait plus à l'Autriche d'autre moyen que de se placer sur le terrain du droit, et d'exiger catégoriquement Confédération germanique. L'Antriche ne vent que retronver le terrain naturel sur lequel ses projets de réorganisation de l'Allemagne pourront s'harmoniser avec des propositions ultérieures. La question de savoir si l'Union prassionne s'accorde on ne s'accorde pas avec le droit fédéral ne peut servir de guide. La Confedération seule a le droit de le décider."

Rien n'annonce, d'ailleurs, que la Prusse se dispese à changer d'attitude. M. Simson président de la chambre populaire au parlement d'Erfurt, vient d'être décoré par le roi. D'un autre côté, le bruit ayant coura que les troupes prussionnes allaient quitter la cocardo allemande, on s'est empressé de le dementir officiellement.

AUTRICHE. - La Porte a communiqué, à l'internonced'Autriche, sa résolution définitive au sujet de l'internement des réfugiés. Elle fixe sa durée à neuf mois, à partir du 1er Janvier, de sorte que cette mesure ne servit plus que pour cinq mois. La Porte considére ce temps Hongrie, et vent, ce qu'il y a de plus difficile guère que plaindre la Grèce; la médiation de parcourir tout l'empire ottomau, même le long des frontières autrichiennes. Le gouverdéciderait seul du sort des réfugiés, et il a agi suivant ce droit.

-On annonce pour le 18 août, vingtième anniversaire de la naissance de l'empereur, une amnistic qui, sauf très peu d'exceptions s'étendra à tous les détenus politiques. On parle aussi du conronnement de S. M. pour le même jour.

ESPAGNE. - La Guzette de Madrid in 3 mai publie un décret royal qui nomme don François Xavier de Isturiz envoyé extraordinaire ot ministre plénipotentiaire près la roine de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Le Gouvernement se dispose à publier immédiate nent les dépêches échangées entre les cabinets de Londres et de Madrid, afin de prouver que, dans les arrangemens qui on rétabli les bonnes relations entre les deux pays, l'honneur de l'Espagne n'a rien eu à sonf-

La Gazette de Madrid public également un ordre royal qui établit une exposition publique pour tous les produits de l'industrie espagnole. Cette exposition aura lieu au ministère du muera sans interruption jusqu'au 31 décem-

Tons les produits et l'industrie agricole, des mines, de la metallurgie, des arts mécaniques, depuis le plus précienz jusqu'au plus communs seront admis à cette exposition. Les récompenses consisteront en décorations, médailles d'or, d'argent et de bronze, et en mention,

France.

(Extrait de la Corr: du C. des E. U. du 9 courant.

l'ar une interversion de rôles, qui n'est pas une des moindres bizarreries de notre époque, ce mot de réforme électorale, qui servait de drapeau à l'opposition en 1848, c'est aujourd'hai le gouve, nement qui l'évoque, et ceux qui combattaient pour cette réforme sons la monar-Le pouvoir et l'opposition ont changé de place; l'un attaque, l'antre défend le statu mo. En ce sens, on pourrait dire avec quelque justesse, que le gouvernement est devenu revo-Intionnaire et le peuple conservateur, si ce n'étaient l'esprit et les armes de la révolution rateurs legaux, auxquels les conquêtes du 24 février servent de rampart constitutionnel et dont la phalange socialiste a fait de la république un bastion crénelé contre la société, cette armée, dis-je, se compose d'hommes honorables, sans doute, mais elle a pour appoint un ramassis d'aventuriers dont la préfecture de police vient de publier un curieux dénombrement. D'après les notes fournies à la Patrie, le parti rouge se recrute dans les élections de Paris, de 300 maîtres de maisons de tolerance, 1000 souteneurs de filles publiques. 1500 contrebandiers, 500 marchands de contremarques, 500 claqueurs de théâtre, 1200 maîtres de bouges et petits rogomistes, 3000 liberés pour vols et escroqueries, 500 joueurs d'estaminet, 3000 banquistes, escamoteurs et nés, 300 pourvoyeurs de marchands d'hommes, 500 pretres interdits, 800 négociants en déconfiture, 300 militaires privés de leur emploi, 300 instituteurs révoqués, 300 mendiant

ral Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, charger des pleins pouvoirs des antres Etats vendre, 300 receleurs, 1500 chiffonniers, 1500 pauvres, logés à Bicêtre, 200 réfugiés étran-L'article de l'acte du congrès qui antorisait gers, 500 faux commissonnaires et commis voyageurs, 3500 anciens condaranés. forçais. vagabonds, qui changent de nom. Total général, 25.000! L'opinion publique, quelque soit son veodict dans nos débats politiques, ne pent que gagnes en pureté et en puissance, Seymour, Sherwood de Brockville, Sherwood de de à modifier. Le congrès des princes qui par l'elimination de cet effrayante caput mor

> La sète du 4 mai, en l'honneur de la proclamation de la République, a été un de ces spectacles féeriques qui ne se contemplent 10. Ce qui est certain, c'est que le 2 au soir qu'à Paris. La foule accourne de toutes les parties de la France était immense, et l'or-Le Correspondant autrichien s'exprime à ce dre le calme le plus admirables n'ont cessé de régner. Rendons en passant cette justice à la population de Paris qui ost naturellement douce et polie, quand de mauvaises passions ne viennent point aigrir et troubler sa bonne et heureuse nature. Le Président de la Ropublique s'est mêlé à la foule avec la courageuse confiance qui le caractérise. Plus d'une la convocation de l'Assemblée plénière de la fois il fut reconnu et respecté. Il donnait le bras à M. Rouher, l'un de ses ministres qu'il affectionne le plus. La présantation du projet de réforme électorale, a du reste, plus que jamais rapproché Louis Boraparte de ses conseillers et des chess de là majorité. Il disait il y pen de jours à un de ses amis : " Je me suis arrêté à un parti definitif et je crois que c'est le meilleur. Je veux vivre ou mourir avec la majorité de l'Assemblée." Mais celle-ci est-elle décidée à vivre ou mourir avec lui ? L'avenir nous le dira. Respectons ses secrets.

...... Ordination.

Samedi dernier, Mgr. L'Evêque de Marpropolis a fait l'ordination suivante dans la hapelle du collège.

Diacres: MM. L. Prévots et A M. Toupin. Sons diacres: MM. L. H. Brunelle, A. C. Rivard Loranger, pour le Diocèse de Montréal,

pour le Diocèse de Boston, et L. C. A. Ouellet, pour le Diocèse de Bytown.

Tonsurés: MM. D. Bérard, O. Forget, J Gaboury, H. Morin, L. Z. A. Robitaille, C. Walsh, pour le Diocèse de Montréal, J. J. Healy Brownson, B. Hood, J. Lynch, pour le diocèse de Boston, J. Smith, pour le Diocèse d'Hartford,

Tonsurés et Minorès: MM. L. Schneider et M. McKcon, de la Société de Jésus.

Assurance des Eglises de Campagne.

Depuis que nous publiames, il y a quelques ours, le plan d'une Assurance mutuelle pour es églises de Campagne, trois Curés nous ont informé que leurs Fabriques respectives aprouvaient le projet en question. Ce sont MM. les Cures de Beauport, de Charlesbourg et du Côteau-du-Lac (district de Montréal.)

L'abondance des matières neus force le supprimer le Bulletin préparé pour aujour-

****** De la bonne et de la mauvaise chaux.

M. L'EDITEUR,

Permettez-moi donc de faire quelques observations sur ce sujet, afin de rendre service aux personnes qui achò tent de la chaux. Il se veud de la bonne et de la manvaise chaux, et comme tout le monde n'est pas juge de la quatité de cet article, je crois qu'il est de l'intérêt public de publier les présents renseignements.

Voilà trente ans que je fabrique de la chaux, de sorte que je suis connaisseur. Il se fait de la chaux de sept diftérentes sortes de pierre. La meilleure pierre pour la chaux est la pierre noire ; la seconde est la pierre bâtarde et la troisième la pierre bleue. Ces trois sortes de pierre fon de la chaux jaune et à grain fin, l'exception de la pierre bleue la chaux est un peu plus blanche. Je recommanderais à tous les propriétaires ces trois qualités de chaux s'il-veulent avoir de l'ouvrage solide.

Ces sortes de chaux, employées avec du sable de grêve forment une liaison dans la maçonnerie et rendent le mor-

tier dur comme la pierre.

Employées pour les enduits, ces sortes de chaux font un mortier qui s'attachent à la latte et qui ne tombent jamais. Ceux qui font bâtir en briques ne deviaient jamais employer d'autres chaux. Pour que la maçonne de la brique son bonne, elle a besoin d'un mortier qui durcisse à l'eau, car s'il en est autrement, les joints se détruisent, Peau entre et cela fait pourrir la brique.

Je fais de la chaux de toutes sortes à la demande des

entrepreneurs, et il arrive très souvent qu'ils me demandent de la chaux de pierre grise. Je leur réponds, mais vous ne savez donc pas que cette chaux ne peut faire de bon mortier; que ce mortier n'a pas de liaison; que je l'ai éprouvé moi même dans mes fournaux à chaux, et qu'aussitôt qu'il est chauffé, il se détruit, et se réduit en cendres, qu'au contraire, la chaux de pierre noire ainsi que celle de pierre bâtarde et de pierre bleue résistent au feu et à l'eau !

Les entrepreneurs me répondent qu'ils savent bien que la chaux de pietre noire est la meilleure; mais ils ajoutent qu'elle ne leur est pas profitable comme la chaux de pietre gase : que cette dernière chaux est plus blanche et qu'elle parmet de mettre beaucoup plus de sable dans le mortier, et que, par conséquent, elle leur fait beaucoup plus de profit et que la maçonnerie dure moins longtemps, ce qui leur donne l'avantage de rebâtir plus souvent.

de rencontrai un maître maçon dans le mois d'octobre dernier, et il me demanda si j'avais de la chanx à vendre. C'était pour son propre usage. Je lui dis que j'en avai et que l'allais lui envoyer de la chaux de pierre grise. Ah pour le coup, il me dit qu'il n'en voulait pas, mais qu'il lui fallait de la chaux de pierre noire.

Je m'apereus que cet homme savait distinguer la bon-

ne d'avec la manvaise chaux et je lui demandai pourquoi ne premait pas de la chaux de pierre grise vû qu'elle était bien plus blanche que l'autre. Je sais bien, dit-il, qu'elle est plus blanche; mais pour mon propre usage je n'en veux pas, car elle fait un mortier qui ne dure pas, qui n'a pas de liaison ni de foice; je veux de la chaux de pierre noire. Je lui demandai encore pourquoi les entrepreneurs ne se servaient pas de la chaux de pierre noire ? Il me di

qu'ils préferaient la chaux de pierre grise parce qu'il n'est pas nécessaire de la couler pour faire des enduits propres, et qu'au contraire il fant couler la chaux de pierre noire ce qui augmente les frais de sa mise en usage. Comme on peut le voir par ces détails ci-dessus, la chux de pierre noire, celle de pierre bûtarde, et la chaux de pierre bleue sont janues et ont le grain fin ; la chaux de pierre grise est blanche et a le grain gros.

Autrefois, on prenait plus de soins pour la composition

des mortiers, et les bâtisses étaient bien meilleures. Voyez l'ancien Palais de Justice; il a passé au feir et à l'eau, et les murs sont encore excellents. J'ai cru qu'il était de mon devoir d'informer là-dessus le public et surtout les

personnes qui font construire des maisons.

M.M. A Laberge, George Coté, W. Mills, M. Lebert
M. Fortin, M. Dufresne et M. Jos. Charbonneau mans, platriers, ou fabriquant de chaux et ainsi que M. L'Africain, maîtres-maçons, sont du même avis que moi-J'ai l'honneur d'être Votre Serviteur
J. Gervais.

Les journaux français et anglais sont priés d'insérer dans leurs feuilles cet avertissement, pour faire connaître aux public l'avantage qu'il y a d'avoir de la bonne chaux, chose indispensable pour faire de l'ouvrage solide. Montréal Mai, 1850.

(De la Minerve.)

Nous apprenons avec plaisir, que plusieurs paroisses ont noblement répondu à l'appel que nous leur avons faite en faveur de l'apôtre de la Tempérance. Déjà Chambly et St. Mathias ont envoyé, nous assure-t-on, près de £25 à M. Chiniquy, comme un gage de leur reconnassance pour les services qu'il teur a rendus.

(Du Journal de Québec.)

Mais la question des reserves du clergé, direz-vous, quel en sera le sort, et comment votera le Bas-Canada sur cette question? Lo ministère en ne sesant pas celle-ci ministérielle a respecté les scrupules et les appréhensions du Bas Canada qui, avant de donner un jugement, a besoin de voir, d'entendre, de discuter et de comprendre parsaitement. De sorte donc qu'il m'est impossible, pour le moment de vous laisser seulement soupçonner la manière de voir des députés Bas-Canadiens à l'endroit de cette question délicate des Réserves du Clergé.

Les habitants du faubourg Saint-Jean, voulant conserver d'une manière toute spéciale le souvenir de M. le curé de Québec, dont la sollicitude toute paternelle a tant fait pour leur bien-être moral et matériel, se cotisent pour faire exécuter son portrait en grand. Ce sera un tableau d'environ S pieds de hanteur sur 5 de largeur. La personne de M. Baillargeon aura à sa droite la perspective de l'Eet M. O'Beirn, pour le Diocèse de Boston.
Minorès: MM. P. Bélanger, E. Roch, pour de relief la façade et le côté sud de la dite le Diocèse de Montréal, H. E. E. Henniss, Eglise. Il tiendra dans sa main droite un plan déroulé du portail de l'Eglise, tel qu'il sera terminé; à sa gauche, une table, la main appuyée sur son brevinire et au fond un crucifix. M. Plamondon est charge de ce tableau qui devra être place dans l'Eglise, et perpétuer la mémoire de M. Baillargeon qui, comme on le sait déjà, s'en va sejourner à Rome.

-Pas moins de 59 prêtres de la ville et des alentours assistaient à une grand'messe solennelle, chantée à Notre-Dame, lundi dernier, en commémoration de la 23e année d'Episcopat de Mgr. l'archevêque de Québec. Sa Grace a pu d'une voix assez ferme entonner le Te Deum.

-Le nombre des bâtiments entrés dans le port cette saison, jusqu'à cette date, est de 287; le port total étant de 117,317 tonueaux: qui présente une augmentation sur l'an née dernière de 109 bâtiments et de 45,082 tonneaux.

Le total des passagers de chambre est de 118; celui de ceux de l'entrepont, 8,485, en tout S,603.

NAISSANCES.

En cette ville, le 23, la dame de W. H- Bréhaut, écr a mis au monde une tille. A Québec, lundi soir, la Dame de Joseph Cauchon, écr., M. P. P., rédacteur en chef du Journal de Québec a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

A Odelltown, le 18, après 24 heures de maladie, John McCallum, écr., âgé de 47 uns.

The first time of the standard of the standard on the standard of the standard of the standard of the standard ASSOCIATION

ST. JEAN-BAPTISTE.

ASSEMBLÉE DU COMITÉ DE FINANCES ET DE SECOURS.

JNE ASSEMBLÉE des MEMBRES DU COMITÉ DE Finances et de Secours, aura lieu demain soir. MARDI, le 28 du contant, au Bureau de ROMUALD TRUDEAU, écr, rue St. Paul, à 71 houres P. M. LUDGER DUVERNAY. Com.-Ordon

POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

ES So ssignés offrent maintenant en vente, un assor-timent considérable de livres, NOUVELLEMENT REÇOS et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

- AUSSI:-Un choix très varié de Livres de Prières avec reliures ordir aires et autres.

On prend en payement des Débentures. E. R. FABRE ET CIE.

Rue St. Vincent, No. 3. 7 21 mai 1850.

IMAGES NOUVELLES. Reduction de prix.

ES Soussignés viennent de receveir, de France, 25,000 feuilles, 1MAGES assorties de grandeurs et qualités, qu'ils offrent a 716, 1216 et 3010 les 100 feuilles. E. R. FABRE ET CIE.

Rue St. Vincent. No. 3, }

NOUVEAUX

CHAPEAUX FRANCAIS, Pour MM. du Clergé et autres, RECUS DIRECTEMENT DE PARIS

ECUKEY L TE A LA LIBRAIRIE DE

Rue St. Vincent, No. 3, ?